

# Pacte mondial

« Communication on Progress »

Etat des lieux de notre engagement 2013-2014

Le 1 août 2014

# Déclaration de soutien au Pacte Mondial

A Lieusaint, le 1 août 2014

OPTILOG est un prestataire de services logistiques spécialisé dans la logistique du Marketing, la logistique Telecom et le e-commerce.

OPTILOG fait partie du Groupe LOGSYTECH qui comprend également les sociétés LOGSYS, SSII spécialisée en informatique marketing et logistique, OPTIAUSTRAL, filiale logistique du groupe sur La Réunion, ARC spécialiste de la Logistique Marketing et MPS spécialiste de la logistique Animation et du e-commerce.

Depuis notre création en 2001, nous avons déployé des modules de sensibilisation œuvrant activement et sans relâche aux mutations de culture et de pratiques professionnelles de nos collaborateurs sur tous nos sites logistiques ainsi que nos filiales.

Les quatre Directeurs Associés d'OPTILOG partage l'ambition d'être un acteur de premier plan dans la mutation du modèle de développement des acteurs économiques.

Notre adhésion au Pacte Mondial de l'ONU en 2012 est cohérente avec cet engagement.

Nous relayons l'initiative du Global Compact dans l'ensemble de nos missions.

Au sein d'OPTILOG, la prise en compte des principes du Pacte Mondial nous a amenés à aller plus loin sur le déploiement d'actions pour intégrer la RSE (Responsabilité Sociétale d'Entreprise) à notre stratégie et nos modes de fonctionnement au quotidien.

Cette première « Cop » est l'occasion de faire le point sur nos avancées comme sur nos marges de progrès et de les communiquer à nos différentes parties prenantes.

Je vous confirme le soutien continu d'OPTILOG à l'initiative lancée par Kofi Annan en 2000 et qui regroupe aujourd'hui des milliers de participants dans plus de 100 pays.



Patrick FOILLARD  
Président d'OPTILOG

## Un pacte mondial pour promouvoir la responsabilité des entreprises

S'appuyant sur le pouvoir de l'action collective, le Pacte Mondial est une initiative lancée en 1999 au Forum économique mondial de Davos par l'ancien Secrétaire Général, Kofi Annan. Ce pacte s'attache à « *promouvoir la responsabilité civique des entreprises afin qu'elles puissent participer à la recherche de solutions pour résoudre les problèmes posés par la mondialisation* ». A ce jour, plus de 8 000 groupes et entreprises répartis sur les 5 continents ont adhéré à cette initiative de promotion de la conscience sociale et de la durabilité la plus importante au monde. (Source ONU)

En tant que signataire, OPTILOG s'engage à « adopter, soutenir et mettre en œuvre » dix principes dans les domaines des droits de l'homme, du travail, de l'environnement et de l'anti-corruption.

Cette adhésion vient conforter et officialiser de longues années d'engagement d'OPTILOG vis-à-vis de ses parties prenantes, tant dans l'intégration des forces vives de l'entreprise que dans la volonté de création de valeur durable et responsable pour l'ensemble des publics externes qui lui font confiance chaque jour à savoir ses clients et partenaires.

### Nos Obligations

Durant l'année 2013, nous nous sommes attachés à mener des actions en faveur de la promotion des Droits de l'Homme, l'année 2014 permettra la poursuite de nos engagements.

- **Principe 1** : Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du Droit International relatif aux Droits de l'Homme dans leur sphère d'influence
- **Principe 2** : Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme
- **Principe 3** : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective
- **Principe 4** : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination du travail forcé ou obligatoire
- **Principe 5** : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants
- **Principe 10** : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin

## **Charte éthique est une définition du dictionnaire environnement et développement durable**

Ensemble d'engagements, de pratiques et de comportements choisis et adoptés par une entreprise ou une profession qui dépendent essentiellement des caractères participatifs de sa conception et de la régularité des contrôles.

---

### **Message du Comité de Direction**

OPTILOG s'est doté d'une charte d'éthique dont le but est de rappeler les grands principes auxquels notre entreprise est attachée.

OPTILOG affiche des valeurs d'entreprise fortes qui constituent le socle de notre engagement éthique.

Celles-ci sont résumées en 7 points et partagées par chaque collaborateur. La notion de développement durable est au cœur de ces valeurs.

#### **S'engager** : *participer à une entreprise citoyenne*

- La performance de l'entreprise s'inscrit dans une stratégie citoyenne de développement durable.*
- Individuellement, prendre en compte l'impact environnemental de ses activités et faire preuve d'éthique dans ses actions, c'est être responsable... vis-à-vis de soi et des autres.*
- Ensemble, nous devons prouver notre engagement citoyen en respectant les cultures et les traditions portées par chacun.*

#### **Respecter** : *encourager le respect, l'intégrité et la loyauté*

- L'honnêteté et le respect de l'autre sont des valeurs déterminantes chez OPTILOG.*
- L'intégrité et la loyauté doivent guider notre conduite et nos actes vis-à-vis de nos clients, de nos collègues, de nos partenaires, de nos actionnaires.*
- Aucune forme de discrimination ne peut être tolérée.*
- Pouvoir bénéficier d'opportunités de développement personnel selon ses performances individuelles est un droit inaliénable chez OPTILOG, sans distinction de sexe, de religion ou de culture.*

Les autres valeurs d'OPTILOG :

**Exceller** : atteindre l'excellence par la qualité de ses services,

**Réussir** : contribuer à la réussite de ses clients,

**Partager** : être à l'écoute des autres,

**Agir** : défendre les principes d'OPTILOG,

**Entreprendre** : faire preuve d'esprit d'entreprise.

Pour que ces valeurs éthiques aient un sens, elles doivent se décliner en un certain nombre de principes d'action qui touchent à notre sphère d'activité : le respect des Droits de l'Homme, le souci permanent de la sécurité et de la protection de l'environnement, le respect de chacun à l'égard de ses interlocuteurs ; l'intégrité tant vis-à-vis de l'entreprise que dans nos relations d'affaires, la non-ingérence dans la vie politique, sans oublier la nécessaire solidarité, qu'elle s'exprime en interne ou vis-à-vis des communautés et des entreprises associées à nos activités.

La diffusion de ces valeurs éthiques et le respect des principes qui en découlent relèvent naturellement de la responsabilité de la Direction de l'Entreprise.

C'est sur ces bases fondamentales que nous pourrons asseoir notre ambition d'une croissance saine et pérenne, et satisfaire de façon durable et équitable les cinq acteurs de l'entreprise : clients, collaborateurs, actionnaires, partenaires et l'environnement.

## **OPTILOG : UNE DÉMARCHE, DES ENGAGEMENTS**

***Loin d'être une simple ambition pour OPTILOG, le développement durable fait l'objet d'engagements concrets et de la mise en place de programmes spécifiques.***

Le Président d'OPTILOG s'est engagé, par un courrier en date du 27 avril 2012 adressé au Secrétaire Général des Nations Unies, à soutenir et promouvoir les principes du « Pacte Mondial » dans la sphère d'influence d'OPTILOG et à les intégrer dans la stratégie et les opérations quotidiennes de la société avec ses partenaires. Ce courrier formalise l'engagement d'OPTILOG dans les domaines de l'Éthique et du Développement Durable.



### **La signature du Pacte Mondial**

□ ***En avril 2012, OPTILOG a signé le "Pacte Mondial des Nations Unies » (UNGC – United Nations Global Compact).***

Les dix principes du Pacte Mondial relatifs aux Droits de l'Homme, aux normes du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption s'inspirent de la déclaration Universelle des Droits de l'Homme, de la déclaration de l'Organisation Internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux du travail, et de la Déclaration de Rio sur l'Environnement et le Développement.

#### **Droits de l'Homme :**

*Principe n°1* : les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux Droits de l'Homme dans leur sphère d'influence ;

*Principe n°2* : les entreprises doivent veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violation des Droits de l'Homme.

#### **Normes du travail :**

*Principe n°3* : les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;

*Principe n°4* : l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;

*Principe n°5* : l'abolition effective du travail des enfants ;

*Principe n°6* : l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

## **Environnement :**

*Principe n°7* : les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;

*Principe n°8* : à entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ;

*Principe n°9* : à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

## **Lutte contre la corruption**

Principe n°10 : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

En tant que signataire du « Pacte Mondial des Nations Unies », OPTILOG s'engage à respecter ces principes et à participer au forum d'étude. Ainsi les entreprises signataires partagent leurs expériences (études de cas) sur leur état d'avancement sur ces principes.

Dans sa logique de responsabilité et de transparence, OPTILOG rendra public le résultat de ses actions en faveur de la bonne application des dix principes du Pacte Mondial.

Les rapports seront disponibles sur le site de l'UNGC. [www.unglobalcompact.org](http://www.unglobalcompact.org)

OPTILOG par cet engagement dans les domaines de l'Ethique et du Développement Durable adhère à :

## **ETHIQUE**

- **RESPECTER LES PRINCIPES DEFENDUS PAR L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL.**

OPTILOG s'engage à respecter les principes défendus par les Conventions de l'Organisation Internationale du Travail et en particulier l'abolition du travail des enfants et l'élimination de tout forme de travail forcé ou obligatoire.

Notre politique a été renforcée afin de mettre l'accent sur nos obligations, à savoir :

- Le respect des Droits de l'Homme, tels que proclamés dans la Déclaration Universelle des Nations Unies ;

- **NE PAS RECOURIR AU TRAVAIL CLANDESTIN ET RESPECTER LA REGLEMENTATION DU TRAVAIL EN VIGUEUR.**

OPTILOG s'interdit de recourir au travail dissimulé. Il s'engage notamment à s'acquitter de toutes ses obligations en matière de déclarations auprès des autorités administratives, sociales et fiscales telles que prévues dans le pays concerné.

- **S'ENGAGER A LUTTER CONTRE LA CORRUPTION.**

OPTILOG déclare interdire l'offre ou le versement de « pot-de-vin » à ses clients ou à des relations de ses clients. OPTILOG déclare également interdire à tout membre de son personnel de solliciter ou d'accepter un pot-de-vin, que ce soit à son profit ou à celui de sa famille, de ses amis, associés ou connaissances.

## **PRATIQUES SOCIALES**

- **RESPECTER LA REGLEMENTATION SOCIALE, AINSI QUE TOUTE LA REGLEMENTATION SPECIFIQUE A SON ACTIVITE**

- ne pratiquer aucune discrimination en matière d'embauche et de gestion du personnel et promouvoir l'égalité de traitement professionnel
- ne recourir à aucune coercition mentale ou physique, ni punition corporelle en matière de discipline
- respecter la législation en vigueur en matière de gestion des horaires de travail, rémunération, formation, hygiène et sécurité

## POLITIQUE D'OPTILOG EN MATIERE DE RESSOURCES HUMAINES

- **CODE DE CONDUITE** (rappel de la Politique de Direction)

### ETHIQUE ET SOCIAL

#### Axe stratégique :

- **Respecter les cultures, les traditions, les idées de chacun**
- **Etre une entreprise juste et attractive**

#### Politique :

- Respecter la réglementation du travail en vigueur
- S'engager à lutter contre la corruption
- Respecter la réglementation sociale et les préconisations professionnelles.

- **INSERTION DES HANDICAPES**

OPTILOG s'associe de façon permanente à l'action sociale et à favoriser l'emploi de personnes handicapées ou en difficulté. A ce titre OPTILOG utilise les services d'un Établissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) ELISA (ELan pour l'Intégration et la Socialisation des Adultes) Sénart. Cette structure accueille des personnes présentant un handicap psychique.

Le bâtiment situé à Combs-la-Ville, à proximité de Lieusaint, comprend des ateliers professionnels (industrie, nettoyage industriel, bureautique, mécanique, multiservices, cuisine, service en salle), des bureaux avec salles de réunion et une salle à manger ouverte au public.

Une des activités phares de l'E.S.A.T. de Combs-la-Ville est basée sur la restauration. Cette dernière est ouverte à tous (entreprises aussi bien que particuliers...) le midi. L'E.S.A.T. organise également des événementiels d'entreprise et d'association.

Le personnel OPTILOG Lieusaint se retrouve fréquemment à déjeuner au sein de l'E.S.A.T de Combs-la-Ville.

- **METTRE EN PLACE UNE DEMARCHE DE PREVENTION DES RISQUES AXEE SUR LA SECURITE DU TRAVAIL, QUI CONSTITUE UNE PREOCCUPATION MAJEURE DANS L'EXERCICE DE SON ACTIVITE**

La santé et sécurité des salariés ou affiliés constituent une priorité pour OPTILOG. Chaque salarié ou affilié a le droit de travailler en toute sécurité et dans des conditions de travail saines et le devoir d'y contribuer par un comportement responsable. La politique du Groupe LOGSYTECH en la matière concerne tous les salariés ou affiliés et sous-traitants, elle s'appuie sur un système de management de santé, sécurité et environnement intégrant une approche préventive de la gestion du risque, supportée par un engagement sans faille de tous les salariés ou affiliés à travers l'exemplarité et la vigilance partagée.

Un livret d'accueil et de sécurité présentant nos procédures de sécurité et de gestion des risques est remis à tout nouvel entrant ou intérimaire.

## Sûreté

OPTILOG entend offrir un environnement de travail sûr en mettant en place les moyens et procédures destinés à protéger ses salariés ou affiliés, ses actifs et ses opérations contre les risques d'accident, de perte ou de dommage résultant d'actes criminels, hostiles ou malveillants. Il est de la responsabilité de chaque salarié ou affilié de s'assurer à son niveau que les risques liés à la sûreté sont correctement identifiés.

- **METTRE EN PLACE UNE DEMARCHE QUALITE ET PROMOUVOIR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE SON PERSONNEL**

- **PLAN DE FORMATION CONTINUE OPTILOG**

Formation et validation des compétences : identification des besoins

Un plan de formation est établi annuellement cependant, des formations « internes » sont bien sûr réalisées au fur et à mesure des besoins.

Les formations donnent lieu à une évaluation par l'employé et par son supérieur hiérarchique.

Les évaluations annuelles permettent de déterminer :

- ✓ Les titulaires affectés à chaque poste
- ✓ Les suppléants (remplaçants)
- ✓ Les compétences de chacun
- ✓ Les formations nécessaires (nouvelle embauche, changement de poste, perfectionnement).

## PRATIQUES ENVIRONNEMENTALES

- **ADHERER AUX PRINCIPES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.**

OPTILOG déclare adhérer et respecter les principes fondamentaux de protection de l'environnement par la mise en place d'une politique environnementale visant à se rapprocher des meilleures pratiques de sa profession

- **RESPECTER LA REGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALE EN VIGUEUR**

OPTILOG s'engage à respecter scrupuleusement la réglementation locale, nationale et internationale en vigueur, comme les principes généraux de protection de l'environnement

- **S'ENGAGER A MAITRISER LES IMPACTS DE SON ACTIVITE SUR L'ENVIRONNEMENT ET S'INSCRIRE DANS UNE DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE.**

OPTILOG s'engage à maîtriser les impacts de son activité sur l'environnement par la mise en place de processus d'identification des conséquences de son activité sur l'environnement. OPTILOG s'engage à mettre en place un processus d'amélioration continue de gestion et de maîtrise des impacts environnementaux de son activité.

Dans le cadre de nos engagements de développement durable, OPTILOG met en œuvre une politique et des procédures environnementales pour la

conduite de ses activités. Ces procédures incluent la protection de la biodiversité, la gestion des déchets, la prévention des rejets et pollutions, la surveillance des émissions de gaz à effet de serre, de la consommation d'énergie et du traitement des eaux.

Le respect des lois, réglementations et normes environnementales, le souci de minimiser l'impact des activités du Groupe LOGSYTECH sur l'environnement, une gestion maîtrisée des déchets et rejets ainsi que la prise en compte des enjeux correspondants dès la conception des projets doivent être pris en compte dans les décisions et les actes de chaque salarié ou affilié.

OPTILOG encourage ses fournisseurs et sous-traitants à gérer les questions environnementales de manière responsable également. Par ailleurs, OPTILOG attend de ses fournisseurs et sous-traitants qu'ils fassent des efforts de réduction de leur consommation en eau, énergie et ressources naturelles.

- **PROMOUVOIR AUPRES DE SES PROPRES PARTENAIRES ET SOUS-TRAITANTS LES PRINCIPES DE CETTE CHARTE.**

OPTILOG s'engage à promouvoir auprès de ses propres fournisseurs, prestataires, et/ou sous-traitants, les principes ci-dessus évoqués. OPTILOG s'engage également à s'assurer que ses fournisseurs, prestataires et/ou sous-traitants respectent l'ensemble des principes défendus par la présente Charte.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE : LA CITOYENNETÉ AU CŒUR DE LA STRATÉGIE D'OPTILOG

**« Répondre aux besoins des générations actuelles sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs », il s'agit de la démarche globale du concept de développement durable, introduit en 1987 à l'Assemblée Générale des Nations Unies.**

Le développement durable est l'affaire de tous : entreprises, pouvoirs publics et société civile doivent travailler ensemble à un intérêt commun, celui de réussir à concilier la performance économique (efficacité, rentabilité), le respect de l'environnement (responsabilité environnementale) et les personnes (responsabilité sociale). A long terme, l'efficacité de l'économie repose sur l'équité sociale et l'équilibre écologique.

Ce développer durablement signifie, pour une entreprise, être capable de répondre aux évolutions des demandes de ses clients tout en préservant le monde dans lequel elle évolue, seul moyen d'assurer sa pérennité.

OPTILOG a intégré sa démarche d'entreprise citoyenne au cœur de sa stratégie globale. L'année 2013 a été celle du déploiement de nos actions.

Le premier acte de communication de la Direction vis-à-vis de ses collaborateurs est d'**exprimer clairement les grandes orientations de l'entreprise.**

L'Entreprise a **UNE Stratégie**, qui lui permet de fixer des axes et des objectifs aux différents services. Celle-ci est mise à jour tous les ans et relaie les axes stratégiques d'OPTILOG et sur lesquels nous nous engageons chaque début d'année.

Enfin, l'ensemble des objectifs du Comité de Direction a été traduit dans le sens du **Développement Durable**. Cela veut dire que la Direction a décidé de toujours rechercher le bon équilibre entre l'aspect « économique », l'impact « environnemental », les aspects « sociaux » et « société ».

La communication, la compréhension et la prise en compte de la Politique de la Direction sont essentielles à tous les niveaux.

Les plans d'actions des différents services sont en lien direct avec la politique environnementale de l'Entreprise.

## **Agir pour économiser l'énergie :**

- **Réduire la consommation de carburant**

Pour certains déplacements le covoiturage est systématiquement mis en place.

Nous avons également mis en place des modèles de télétravail qui permettent de réduire les déplacements des collaborateurs domicile-bureau et de limiter la consommation en carburant.

## **ECONOMIE D'ENERGIE ET CALL CENTER INTEGRE**

**OPTILOG dispose de son propre centre d'appels (6 positions) capable de contacter jusqu'à 500 destinataires par jour pour des prises de rendez-vous ou des finalisations de livraisons.**

Pourquoi le call center ? Statistiquement, 25 % des destinataires particuliers ne sont pas à leur domicile pendant les heures de livraison. Le colis est alors mis en instance au bureau de Poste, en point Relais ou chez le transporteur et un avis de passage est laissé dans la boîte aux lettres. Le problème est qu'environ un tiers des avis de passage ne parvient pas aux destinataires. Le colis n'étant pas réclamé, il revient au bout de 10 jours et doit bien être renvoyé si le destinataire n'a pas annulé sa commande entre temps. Si l'entreprise n'y prend pas garde, elle génère ainsi 10 % de trace carbone pour rien.

**Optilog réagit de manière proactive grâce à son call center en appelant systématiquement tous les destinataires qui n'ont toujours pas retiré leurs colis au bout de cinq jours d'instance.** L'entreprise cliente va générer de la satisfaction client et **économiser 10 % de budget logistique.**

Pour info, 80 millions de colis transitent en France via l'e-commerce, soit 8 millions de colis non distribués au 1er passage.

- **Réduire la consommation électrique**

L'objectif de la Direction d'OPTILOG est d'inciter l'ensemble du personnel à être impliqué pour le respect de l'environnement, en ce sens la coupure de l'éclairage électrique dans les bâtiments ou sites administratifs non occupés est systématiquement réalisée, ainsi que l'extinction des ordinateurs, convecteurs et photocopieurs en fin de journée.

- **Un engagement de chaque jour**

Au quotidien, **chaque collaborateur s'efforce de réduire les consommations d'eau, d'énergie, de papier par des gestes simples** : éteindre la lumière en quittant une pièce, n'imprimer un document que si nécessaire, fermer un robinet en cas de non utilisation. Car ce que nous faisons pour nous, nous le faisons pour vous.

## **Optimiser la gestion des déchets :**

- **Réduction des emballages**

La manutention des colis engendre une quantité importante de déchets. La réduction des emballages, des sous-emballages, des cartons... permet de diminuer de façon considérable les déchets. OPTILOG privilégie ainsi le calage des produits avec du papier kraft biodégradable plutôt que d'utiliser des particules de polystyrène difficile à recycler.

- **Collecte sélective et recyclage**

Le tri des déchets et le recyclage sont des priorités pour OPTILOG, le programme d'OPTILOG comprend l'installation dans ses entrepôts de bacs de tri des déchets (cartons, papier, film plastique, feillard, bois,...).

Tous les sites administratifs sont dotés de collecte sélective des déchets : cartouches d'encre, papier,...

OPTILOG, en partenariat avec LA POSTE et son service VALORA PAPIERS, a mis en place une collecte et un recyclage des papiers de bureau. Cette solution complète de recyclage des papiers bureautiques va de la fourniture des Ecobelles® (contenants individuels pour le tri des papiers de chacun) à la valorisation des papiers auprès d'un papetier recycleur – en passant par une étape de tri réalisée par la filiale de LA POSTE, Nouvelle Attitude.

**OPTILOG Lieusaint a mis à disposition de VALORA PAPIERS en 2013 près de 1800 kg de papiers de bureau (1200 kg récoltés en 2012).**

## **Respecter l'environnement :**

OPTILOG s'engage pour le respect de l'environnement.

Les matériels et fournitures utilisés dans l'exécution des prestations sont sélectionnés en regard de ce critère : Chariots de manutention exclusivement électriques / Chauffage / Utilisation d'enveloppes en papier recyclé et biodégradable / papier photocopie recyclé

Les mises à jour des procédures appliquées par les services opérationnels d'OPTILOG prennent en compte ces critères.

### **Proposer des bâtiments modernes :**

Les nouveaux entrepôts modernes constituent aujourd'hui une source importante d'économie d'énergie.

L'ouverture en 2011 du nouvel entrepôt OPTILOG de 6000 m<sup>2</sup> à Lieusaint permet de disposer d'un espace lumineux et adaptés aux spécificités de notre métier de logisticien de plus les administratifs profitent d'une plateforme de bureaux à l'architecture soignée et ouverte vers l'espace extérieur. L'entrepôt dispose de baies vitrées permettant un éclairage naturel et un meilleur confort pour de meilleures conditions de travail. Le bâtiment est chauffé l'hiver.